

LE PUBLICISTE.

Quaridi 24 Nivôse, an VI.

(Samedi 13 Janvier 1798).

Lettres de l'ambassadeur près la république française, au cardinal secrétaire d'état. — Lettre du cardinal Doria secrétaire d'état, à l'ambassadeur Buonaparte. — Lettre du ministre des relations extérieures, au citoyen Joseph Buonaparte. — Bruit de l'arrestation de l'envoyé du pape, qui a été conduit au Temple. — Changement dans le ministère de Suede.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Gènes, le 25 décembre.

On assure que le citoyen ministre Faypoult se dispose à quitter Gènes, où sa mission est terminée. Il emportera l'estime & les regrets de tous les bons citoyens. Le gouvernement provisoire, interprète des sentimens de la nation, a décrété il y a un mois, qu'en signe de reconnaissance, il seroit présenté au ministre un porte-feuille de cent mille liv. de Gènes: le comité des finances a exécuté le décret.

Le gouvernement fait aussi préparer des présens magnifiques pour le libérateur & le législateur de la république ligurienne, le général Buonaparte.

On croit qu'ils consisteront principalement en marbres & en tableaux. Plusieurs négocians génois & particulièrement ceux qui jouissent du privilège du *port-franc*, veulent aussi lui témoigner leur reconnaissance & se sont réunis dans cette vue. On assure même que le négociant Adam Calvi a déjà été chargé d'envoyer à Paris, à l'adresse de Buonaparte, vingt-cinq ballots des marchandises les plus précieuses & qu'on trouve au *port-franc*.

A L L E M A G N E.

De Mayence, le 1^{er} janvier.

C'est le 30 janvier que les troupes françaises sont entrées dans cette ville. Elles consistent dans la 25^e demi-brigade d'infanterie légère, les 96 & 106, d'infanterie de ligne, un escadron de chasseurs à cheval, le troisième régiment de hussards, & enfin une brigade d'artillerie légère. Ces troupes ont toutes été logées chez les habitans, qui ont été requis de les nourrir. L'on a aussi mis en réquisition 7000 matelas pour le service des casernes.

La vingt-cinquième demi-brigade d'infanterie légère est partie ce matin.

Les troupes électorales de Cologne & celles de Munster, n'ayant pu s'embarquer avant-hier, à cause du vent &

de la grosseur des eaux, sont parties par la porte de Cassel, & se rendront probablement par terre en Westphalie.

De Francfort, le 2 janvier.

La gazette de Cassel annonce, d'après une lettre de Minden du 24, que les troupes composant l'armée de neutralité, ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher. Un autre feuille dit que 10 mille Saxons sont en marche pour se porter dans l'électorat de Hanovre.

Les deux bataillons du régiment autrichien de Kallenberg, qui faisoient partie de la garnison de Mayence, arriveront avant-hier à Bornheim; aujourd'hui ces troupes se sont mises en marche pour Egra. Les troupes électorales qui ont fait place aux Français à Mayence, sont arrivées cet après-midi ici.

On apprend des frontières de Turquie que le fameux Passewand-Oglou, pacha de Widdin, qui, l'année dernière, dirigeoit les rebelles des environs d'Andrinople, rassemble aujourd'hui des Serbiens, des Bosniens & les débris de la garnison de Belgrade, chassée de cette forteresse après la paix de Sistowe, pour marcher contre cette place & s'en emparer. Ce sont les mêmes rebelles qui faillirent déjà la prendre en 95. L'on fait monter ces forces à 40 mille hommes: on les dit déjà maîtresses de Semendria & d'Orsowa. Les habitans de Belgrade ont fui de ce côté-ci du Danube.

On assure qu'il regne déjà une grande fermentation dans la Turquie d'Europe.

S U I S S E.

De Bâle le 2 janvier.

La motion faite dernièrement, par notre sénateur Vischer, d'accorder le droit de bourgeoisie aux paysans du canton de Bâle, a été de nouveau présentée avant-hier au grand conseil. Une commission a été chargée de mûrir ce projet et d'aviser aux meilleurs moyens de le mettre à exécution. On est persuadé qu'il aura l'aveu du petit conseil, et qu'à l'exemple de notre régence, d'autres cantons aboliront le patriciat et l'oligarchie, établiront l'égalité de droits, et feront disparaître cette odieuse distinction entre *bourgeois* et *paysans*, qui, dans notre canton, par exemple, réduit à un état approchant de la servitude plus de vingt-cinq mille hommes, sur environ 30 mille qui composent sa population.

De Zurich, le 3 janvier.

Les observateurs sages & impartiaux ne doutent plus ici que la constitution helvétique n'éprouve des changemens devenus nécessaires. Les idées d'une liberté plus

populaire s'y propagent dans toutes les classes ; & le gouvernement ne peut plus s'y opposer , quoique la diète d'Arau , d'après l'exemple de l'assemblée des cantons dit démocratiques , ait déclaré que les Susises étoient résolus à mourir pour la défense de leur constitution. Les cantons ont envoyé des représentans à Berne , pour secourir le gouvernement dans les conjonctures critiques où il se trouve.

On est à Francfort dans de vives inquiétudes. On y craint que cette ville ne soit destinée à tomber dans le lot de quelques-unes des puissances qui auront besoin d'indemnités en Allemagne.

La commission impériale a présenté un mémoire aux plénipotentiaires français , à Rastadt ; elle demande la cessation des vexations commises , dit-elle , contre les habitans des pays conquis par les Français. Le ton qui regne dans cette pièce annonce la position inquiétante de l'Allemagne. On déclare à la fin que la manière dont le gouvernement français satisfera à cette demande , sera regardée comme la mesure de ses intentions. Cet incident pourra entraîner des débats sérieux.

Dans les environs de Genève , il se livre toujours quelques combats entre les troupes françaises & les contrebandiers. Il y peu de jours que des hussards français poursuivirent de ces contrebandiers jusques sous un poste genevois , & firent feu : le poste riposta ; le syndic de garde accourut , le pont fut levé , & resta levé tout le jour suivant.

H O L L A N D E .

De la Haye , le 3 janvier.

Le président de l'assemblée nationale batave lui a communiqué dans la séance d'hier , qu'il avoit reçu le même matin la visite des citoyens Noël & Charles Delacroix , dont le premier lui avoit remis ses lettres de rappel , comme le second ses lettres de créance. Dans les premières , le directoire exécutif témoigne sa satisfaction de la conduite de son ministre plénipotentiaire , en ajoutant qu'il ne doutoit point qu'il n'eût également mérité l'estime de l'assemblée batave. La lecture de ces pièces ayant été faite , il fut décrété de faire remettre au citoyen Noël ses lettres de créance dans la forme usitée , & de lui faire part des sentimens & des vœux de l'assemblée , en termes convenables , par le secrétaire des relations extérieures. Dans les lettres de créance du citoyen Charles Delacroix , il étoit dit : « que l'objet de sa mission étoit » de ne point interrompre la correspondance , & de cultiver la bonne harmonie qui subsiste entre les deux républiques ». Il fut résolu de déclarer , que la nomination du citoyen Charles Delacroix étoit agréable aux représentans de la nation batave , & que la commission des relations extérieures le recevrait toutes les fois qu'il jugeroit à propos de conférer avec elle.

Conformément à ce qui avoit été décrété en comité général le 8 décembre dernier , il fut décidé « que le citoyen Jacob Blauw se rendroit , comme ministre extraordinaire de la république batave à Vienne ». Il fut résolu de fixer ses appointemens à soixante florins par jour , &c.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

De Paris , le 23 nivose.

L'assassinat du général Duphot & des autres Français égorgés à ses côtés , au moment même où ils alloient

porter des paroles de paix aux différens partis armés de Rome , a excité la plus vive & la plus juste indignation. La cour papale a comblé la mesure ; & ce gouvernement ne sera probablement plus dans un mois. Le directoire est résolu à tirer la plus éclatante vengeance de ces attentats commis contre une nation dont les citoyens doivent être désormais aussi respectés au-dehors , que l'étoient les citoyens Romains dans tout l'univers.

L'honneur de monter au Capitole , dédaigné par Buonaparte , qui avoit préféré à une facile conquête la gloire de pardonner généreusement , sera le partage du général Berthier.

Les mécontents de Rome , enhardis par la stupeur dont vont être frappés à leur tour les prêtres qui les oppriment , n'attendent peut-être même pas l'arrivée des Français & des Cisalpins. On peut s'attendre d'un moment à l'autre à apprendre que le pape est tout au plus l'évêque de Rome.

L'empereur a trop éprouvé la toute-puissance de nos armes en Italie , & a trop besoin de nous en Allemagne pour se mêler de cette querelle ; & si le roi de Naples prétendoit y intervenir en aucune façon , il ne fera qu'assurer la chûte d'un trône qui chancelle déjà.

— On dit que le marquis de Massimi , ministre de papauté à Paris , n'est pas seulement gardé à vue , mais qu'il a été conduit au Temple.

— « On assure , dit le journal des *Honn. & Libres* , qu'il est arrivé au Luxembourg un courier d'Angleterre. Peut-être n'apporte-t-il que les passe-ports pour Galles ; mais si , comme on n'étoit pas encore arrivés , ces jours derniers.

— Le jury a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre Louis Jullian , prévenu d'avoir reçu de l'argent pour favoriser le séjour d'un émigré en France.

— Leuthreau-Beauregard , sorti d'une boutique de peruquier pour aller prendre possession de l'hôtel de Salin , a été condamné le 14 de ce mois , par le tribunal correctionnel de Paris , à trois mois d'emprisonnement à St. Pélagie , à 600 liv. d'amende & à la restitution d'une somme de 27,000 francs empruntée sur des gages qui ne lui appartenoient pas.

— Il vient de se faire un changement assez important dans le ministère de Suède. Le vieux baron de Sparre , grand chancelier , est disgracié , & remplacé par l'ancien ministre de la cour de Stockholm auprès de celle de Copenhague. Ce dernier paroît être de ceux qu'on appelle encore en Suède le *parti français* , & passe pour beaucoup plus capable que son prédécesseur.

— Le roi d'Espagne continue à surcharger le prince de la Paix d'honneurs & de dignités. Il vient de créer pour lui , la place de colonel-général des troupes suisses qui sont au service d'Espagne.

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Suite des dépêches envoyées par l'ambassadeur Buonaparte au ministre.

N^o. I.

Rome , le 8 nivose , an 6 , huit heures du soir.

L'ambassadeur de la république française près la cour de Rome , au cardinal secrétaire d'état.

Je viens de vous écrire en vous prévenant de l'horrible

attentat qui a été commis par d'instans après mon retour du Vatican, où je m'étois rendu d'après votre invitation.

Le palais de France est cerné, violé : il est instant que vous, ou le gouverneur, ou quelqu'autre personne qui ait votre confiance, se rende ici. Je ne doute pas que vous ne vous y rendiez vous-même ; vous n'avez à traverser que vos troupes de ligne & civiques.

N^o. II.

Rome, le 8 nivôse, an 6, dix heures du soir.

L'ambassadeur de la république française près la cour de Rome, au cardinal secrétaire d'état.

D'après ce qui vient de se passer, il m'est impossible de prolonger mon séjour dans Rome, sans compromettre encore la dignité de mon caractère, & servir peut-être des intérêts contraires à mes instructions, qui sont celles qui conviennent au représentant d'un gouvernement loyal & puissant.

Je vous demande un passe-port pour ma famille & des officiers français.

Je vous prie de viser le billet que je vous envoie pour avoir des chevaux de poste.

P. S. Plusieurs Français ont eu leur cocarde arrachée dans différens quartiers de la ville. Le gouvernement sera responsable des insultes ultérieures qu'ils pourront recevoir.

N^{os}. III & IV.

Rome, le 8 nivôse, an 6, huit heures du soir.

L'ambassadeur de la république française près la cour de Rome, au cardinal secrétaire d'état.

Je vous ai déjà demandé un passe-port ; vous devez sentir que la circonstance ne me permet pas de rester plus long-tems ici. Tout retard que vous occasionerez encore auroit lieu de m'étonner ; & certes je ne saurois plus à quels sentimens l'attribuer. Je vous le répète, tout veut que je parte. Envoyez-moi un passe-port & l'ordre pour des chevaux de poste.

J'attends cette condescendance des sentimens particuliers que vous m'avez témoignés. Renvoyez-moi, par le porteur, ce que je vous demande, & songez aux conséquences du moindre retard.

Si vous aviez pu vous transporter chez moi, vous ne douteriez pas de la nécessité de mon départ & de celui de la famille qui étoit attachée au général Duphot, dont la perte n'est pas supportable dans ce palais, où tout encore est plein de lui. Le sang des malheureux teint encore mes appartemens, les marches de mes escaliers. Le moindre retard seroit en contradiction avec les sentimens que vous m'avez témoignés, & l'estime dont je vous ai si souvent donné des témoignages.

N^o. V.

Lettre du cardinal Doria, secrétaire d'état, à l'ambassadeur Buonaparte.

Des chambres du Vatican, le 23 décembre 1797.

Le cardinal Joseph Doria-Pamphili, secrétaire d'état, reçoit avec la plus vive affliction le billet du citoyen Buonaparte, ambassadeur de la république française, & a signé avec une très-grande peine le passe-port & la permission pour les chevaux de poste.

Il n'ose le prier de suspendre son départ ; mais il prend la liberté de lui faire passer une lettre pour M. le marquis Massimi, par laquelle, au lieu de lui raconter tout le fait, il s'en rapporte à la bonne-foi reconnue du citoyen am-

bassadeur pour tout ce qu'il exposera à la république française. La santé du saint-pere ne le met pas en état de pouvoir être informé ce soir de tout ce qui est arrivé, & l'on ne peut prévoir, sans affliction, l'impression que pourra lui faire une si fâcheuse nouvelle dans l'état où il se trouve. Ce gouvernement sera prêt à donner à la république française les satisfactions qu'elle pourra demander au sujet de ce qui est arrivé, quoiqu'il n'y ait en cela nullement de sa faute.

Qu'il soit permis au cardinal qui écrit, de mettre sous les yeux du citoyen ambassadeur, avant de terminer sa lettre, qu'il dépend de lui de conserver ce que le général en chef établit généreusement à Tolentino, & en espérant le tout de la bonté connue du citoyen ambassadeur, il lui renouvelle les assurances de sa haute considération.

Signé, JOSEPH, cardinal DORIA-PAMPHILI.

N^o. VI.

A Rome, le 8 nivôse, an 6.

L'ambassadeur de la république française près la cour de Rome a témoigné, dans une autre lettre remise par le citoyen Moltedo, tout son regret sur les motifs impérieux qui le forcent d'interrompre toute correspondance avec le secrétaire d'état, sans cesser de laisser dans son cœur le souvenir le plus touchant du caractère, des procédés & des manières polies & amicales de M. le cardinal Doria, dont la bonté d'ame se trouve déplacée parmi les irréconciliables ennemis du nom français qui gouvernent encore la cour de Rome. Je le prie de croire aux sentimens d'amitié & d'estime avec lesquels il est,

Signé, BUONAPARTE.

Le ministre des relations extérieures, au citoyen Joseph Buonaparte.

Paris, le 22 nivôse, an 6.

J'ai reçu, citoyen, la lettre déchirante que vous m'avez écrite sur les affreux événemens qui se sont passés à Rome le 8 nivôse. On ne peut porter plus loin la perfidie & la lâche scélératesse : la république française en tirera une réparation digne d'elle, soyez-en certain ; & recevez, de cette assurance, la seule consolation qu'on peut offrir à celui qui a vu mourir à ses côtés, par la main de vils assassins, ses meilleurs amis, & les amis les plus intrépides de la république. Malgré le soin que vous avez mis à cacher tout ce qui vous est personnel dans cette horrible journée, vous n'avez pu nous laisser ignorer que vous avez manifesté au plus haut degré, l'intrépidité, le sang-froid & cette intelligence à qui rien n'échappe, & que vous avez soutenu, avec magnanimité, l'honneur du nom français.

Le directoire me charge de vous exprimer, de la manière la plus forte & la plus sensible, sa vive satisfaction sur toute votre conduite. Vous croirez aisément, j'espère, que je suis heureux d'être l'organe de ses sentimens.

Salut & fraternité.

Le ministre des relations extérieures,

Signé, Ch. M. TALLEYRAND-PÉRIGORD.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Avis à toutes les administrations de la république.

Le ministre de l'intérieur invite toutes les administrations de la république à ne pas négliger de lui envoyer, dans les quinze premiers jours du mois prochain, des procès-verbaux qui constatent que, le 2 pluviôse, jour de

L'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, le serment annuel de haine à la royauté & à l'anarchie, a été solennellement prêté par tous les fonctionnaires publics, employés, &c. dans les termes prescrits par la loi du 24 nivôse, an 5.

Signé, LETOURNEUX.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 23 nivôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques. Villers a la parole. Il rappelle l'époque où le peuple, dans son enthousiasme, planta et consacra des arbres à la liberté; la rage de ses ennemis a souvent mutilé ces signes vénérables, et l'indifférence les a laissés périr sans les remplacer; pour réparer et prévenir ces abus et ces outrages, Villers présente un projet de résolution qui est adopté; et dont voici les dispositions principales :

1°. Dans les communes où il n'a pas encore été planté d'arbre de la liberté, et dans celles où il a été détruit ou bien où il a péri, ces arbres seront plantés le 2 pluviôse prochain, (21 janvier *v. st.*).

2°. A l'avenir, quand un arbre de la liberté périra ou sera détruit, il en sera planté un autre aux frais de la commune, dans la décade suivante : cette plantation se fera le décadi.

Ceux qui auront abattu ou mutilé, ou bien qui auront tenté d'abattre ou de mutiler les arbres ou un arbre de la liberté, seront condamnés à quatre années de détention.

Jourdan fait un rapport sur la conscription militaire; il expose que puisque le vœu de la philosophie pour une paix générale et durable ne peut se réaliser encore; il faut, au milieu des puissances qui ont toujours des forces considérables sur pied, que la France, même en tems de paix, en entretienne aussi qui la fasse respecter et puissent la défendre contre toutes les attaques. Le rapporteur exprime l'espoir de voir bientôt la paix générale; un secret pressentiment lui annonce que le gouvernement anglais qui s'y oppose, ne tardera pas à être puni; il en a pour garant le courage de la brave armée d'Angleterre et les sublimes talents de son chef.

Jourdan présente un projet en plusieurs titres, dont le conseil ordonne l'impression, ainsi que du rapport, & qui porte en substance que l'armée de la république, ainsi qu'une armée auxiliaire de 100 mille hommes, seront composées des jeunes citoyens, qui qui seront obligés d'y servir quand la loi les appellera, en tems de paix depuis 18 ans jusqu'à 21 ans accomplis, & en tems de guerre depuis 18 jusqu'à 24.

Il y aura aussi des enrôlemens volontaires.

Monnot présente le projet tendant à admettre les bons d'un quart en paiement des contributions directes & de la partie des domaines nationaux payable en numéraire.

Sur les observations de Montmayou & de Portier de l'Oise, le conseil ajourne jusqu'à ce qu'il ait connoissance de la situation de la trésorerie.

Garreau combat le projet de la commission sur les prêtres réfractaires, & en présente un tendant à rapporter la loi sur la peine de mort, & à conserver la déportation pour ces prêtres.

Bailleul expose que le plus sage est de s'en tenir à la loi du 19 fructidor, qui ne portera pas le trouble où il n'est pas, & l'arrêtera où il est, en déportant; par des arrêtés, les prêtres séditieux. Cet avis est adopté, & les deux projets, celui de la commission & celui de Garreau, rejetés par la question préalable.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 23 nivôse.

Approbation d'une résolution du 9 nivôse, qui accorde à la citoyenne Adam l'usufruit d'une maison dite des Grands-Dégrés, pour l'indemniser de celle dont elle jouissoit, et que la municipalité de Paris a fait démolir.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution qui supprime les payeurs des départemens.

Darmagnac reproduit les objections que Lebrun avoit faites contre cette résolution, dans son rapport du 16 frimaire. Comme lui il voudroit que l'on conservât des payeurs pour le service de la guerre, et dans le même nombre qu'il y a de divisions militaires.

Le conseil ordonne l'impression de cette opinion, et rejette la résolution.

Bourse du 23 nivôse.

Amsterd.....	57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Lausan....	$\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{4}$ perte.
Idem cour....	55 $\frac{3}{4}$, 56 $\frac{3}{4}$.	Tiers consol.	19 l., 20 l. 10 s.
Hamb.....	193 $\frac{3}{4}$, 191 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$	2 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 3 l., 2 l.
Madrid....	13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	18 s. $\frac{1}{2}$.	
Mad. effect....	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$	3 l., 2 l. 19 s.
Cadix.....	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$	25 l. perte.
Cad. effec.	15 l., 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	105 l. 5 s.
Gênes.....	94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg....	50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....	103 $\frac{1}{4}$, 102.	Portugaise.....	79 l. 10 s.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre.....	5 l. 6 s. 9 d.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Quadruple.....	81 l.
Bordeaux.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol....	11 l. 12 s.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée.....	26 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Esprit $\frac{1}{2}$, 470 à 475 l. — Eau-de-vie 22 deg., 380 à 420 l.			
Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 8 s., 10 s.			
— Café Saint-Domingue, 2 liv. 5 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 2 s., 3 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 19 s., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 den. — Coton du Levant, 1 liv. 15 s. à 2 l. 8 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel, 4 l. 5 s.			

ALMANACH CONSOLATEUR, ou EPREUVES A LA VERTU APPLIQUÉE, 3 vol. in-18 ornés de gravures. Prix, 3 liv. 12 s. & 4 liv. 10 s. franc de port. A Paris, chez Leclerc, imprimeur-libraire, rue St-Martin, pres celle aux Ours, n°. 254 & 60.

A. FRANÇOIS.